

# Communiqué

Le 15 décembre 1995

N° 233

## DÉCLARATION CONJOINTE DU CANADA ET DU GROUPE DE RIO

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a annoncé aujourd'hui que le Canada et le Groupe de Rio ont émis une déclaration conjointe instaurant des consultations politiques de haut niveau. La déclaration fait suite à une proposition faite par M. Ouellet, en septembre, lors de sa rencontre avec le Groupe de Rio à New York.

« La déclaration témoigne du partenariat de plus en plus étroit qui unit le Canada et les pays membres du Groupe de Rio, a déclaré M. Ouellet. Elle ouvre aussi la voie à un avenir meilleur pour le continent, un avenir auquel le Canada et le Groupe de Rio peuvent contribuer grâce au processus de consultation rendu officiel par cette déclaration. »

Le Groupe de Rio, composé de 14 membres, est la plus haute instance de consultation politique en Amérique latine. « La création d'un processus de consultation officiel avec le Groupe de Rio constitue l'une des grandes priorités du Canada et est l'aboutissement de nombreuses années de discussions informelles et du resserrement des liens partout dans la région », a ajouté le Ministre.

M. Ouellet a en outre souligné le rôle de coordonnateur joué par le ministre des Affaires étrangères de l'Équateur, M. Galo Leoro, qui a réussi à obtenir que les pays membres du Groupe de Rio s'entendent sur le texte de la déclaration. L'Équateur assure actuellement la présidence du Groupe de Rio, qui est pourvue par rotation.

La déclaration conjointe, dont le texte suit, a fait l'objet d'un communiqué distinct publié plus tôt aujourd'hui à Quito, en Équateur, en marge d'une réunion des ministres des Affaires étrangères du Groupe de Rio.

-30-

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias  
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international  
(613) 995-1874



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

Canada

## Document d'information

### DÉCLARATION CONJOINTE DES GOUVERNEMENTS DES PAYS MEMBRES DU GROUPE DE RIO ET DU GOUVERNEMENT DU CANADA SUR DES CONSULTATIONS POLITIQUES DE HAUT NIVEAU

Les gouvernements de la République argentine, de la République de Bolivie, de la République fédérative du Brésil, de la République du Chili, de la République de Colombie, de la République de l'Équateur, des États-Unis du Mexique, de la République du Panama, de la République du Paraguay, de la République du Pérou, de la République orientale de l'Uruguay, de la République du Venezuela, de la République du Nicaragua représentant les pays de l'Amérique centrale et de la République de Trinité-et-Tobago représentant les pays des Antilles, c'est-à-dire les pays membres du Groupe de Rio (ci-après désignés « pays membres du Groupe de Rio »), de même que le gouvernement du Canada (ci-après désigné « le Canada ») :

S'inspirant de l'amitié entre les pays membres du Groupe de Rio et le Canada ainsi que de leur désir de développer et d'élargir la coopération de façon générale;

Reconnaissant qu'une coopération plus étroite avantage aussi bien les pays membres du Groupe de Rio que le Canada;

Souhaitant enrichir les relations bilatérales entre chacun des pays membres du Groupe de Rio et le Canada;

Conscients du besoin d'un échange permanent d'information par le truchement de contacts bilatéraux reconnus et réguliers entre les pays membres du Groupe de Rio et le Canada;

Réaffirmant leur intention d'engager un dialogue concernant les questions bilatérales et autres thèmes régionaux et internationaux d'intérêt commun, qui témoignent de la vigueur des relations entre les pays membres du Groupe de Rio et le Canada;

Confirmant l'utilité de consultations directes et informelles entre les ministres des affaires étrangères des pays membres du Groupe de Rio et le ministre des Affaires étrangères du Canada, et l'utilité de telles consultations, qui se déroulent en marge de diverses tribunes et organisations internationales, en particulier les Nations Unies et l'Organisation des États américains;

Ont résolu :

1. D'établir un mécanisme de consultation entre les ministres des affaires étrangères des pays membres qui, au cours d'une année donnée, forment la troïka du Groupe de Rio, d'une part, et le ministre des Affaires étrangères du Canada, d'autre part. Ces consultations, auxquelles pourront participer tous les pays membres du Groupe de Rio, auront lieu chaque année en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies. Lorsqu'il sera jugé utile, ces consultations pourraient également avoir lieu dans le pays accueillant le secrétariat pro tempore du Groupe de Rio ou dans un autre pays, au gré des deux Parties à la présente Déclaration.
2. La date, la durée et l'ordre du jour de ces consultations seront fixés conjointement par le secrétariat pro tempore et le gouvernement du Canada.
3. Les discussions et l'aboutissement de ces consultations ne feront l'objet ni de déclarations officielles ni de déclarations conjointes, mais seront consignés dans un document intérieur établissant un plan d'action conjoint dans le but de mettre en place un plan de travail et un suivi. Néanmoins, les Parties qui le désirent pourront informer les médias de l'issue des discussions.
4. À ces consultations s'ajouteront d'autres réunions au niveau des représentants, notamment celui des ambassadeurs de la troïka du Groupe de Rio et des pays membres mentionnés dans le mécanisme, et des hauts responsables à Ottawa, au besoin et afin de fournir des renseignements sur les résultats des sommets du Groupe de Rio.